



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Dimanche 26 juillet 2020	<b>Heure de départ</b> 18 h 30		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Couvert (Temp : 34 °C)	<b>Ventoux:</b> 20 km/h (Ouest)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	<b>Inscriptions totales</b> 81/144	
<b>Total des paris mutuels</b>	330 231 \$			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Counsell, Kelly (CAR)

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

#### Bureau :

- Mise en place des protocoles de vérification de la température pour toutes les course.
- Chevaux retirés hâtivement par le vétérinaire (malades) : Emotions Durables de la quatrième course et Modern Mass de la cinquième course par leurs entraîneurs.

#### Courses :

- Ontario Sire Stakes - pouliches trotteuses de 3 ans, neuf divisions : trois Gold, cinq Grassroots et une Prospect
  - Clarke Steacy a été dispensé d'une course.
  - Chris Christoforou a été exempté d'une course.
1. Le conducteur du numéro 3 STONEBRIDGE SYDNEY, A. Eddie Green, a été déclaré coupable d'avoir enfreint la règle 22.23.01 (b) de la CAJO (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) dans le dernier droit et a été condamné à une sanction pécuniaire de 200 \$ et à une suspension de conduite de trois jours (29 au 31 juillet inclusivement) (numéro 1043644). Rien à signaler.
  2. Enquête sur le numéro 6 PRINCESSPARTYPANTS (Roger Mayotte), qui a terminé quatrième, concernant la possibilité d'avoir quitté le parcours dans le dernier droit; Le

numéro 6 était à l'intérieur d'un pylône au début du dernier droit et est entré en contact avec deux pylônes avant l'arrivée; aucun avantage pris, aucune infraction signalée.

Vidéo: [https://youtu.be/iW7-y4Y\\_ATw](https://youtu.be/iW7-y4Y_ATw)

**Nouveau record de piste et record canadien pour les pouliches trotteuses de trois ans : 1:52<sup>4</sup>.** Rien à signaler.

3. Examen du bris d'allure du numéro 7 SHILOH SEELSTER (James MacDonald) après le départ; alors qu'il était en bris d'allure, le numéro 7 a causé une interférence au numéro 8 CLAIRE DUNPHY (Sylvain Filion) qui a terminé 10<sup>e</sup>; Le numéro 7 a terminé 7<sup>e</sup> et a été classé 10<sup>e</sup> pour avoir causé une interférence (règle 22.09 de la CAJO).

WARRAWEE VULCAN (James Armitage), numéro 9, n'était pas positionné derrière la barrière lorsque le juge au départ a libéré le peloton; le juge au départ procédera à un examen avec M. Armitage concernant la règle 22.03 (j) (vii) de la CAJO (Défaut de se placer ou de rester en position à la barrière). Rien à signaler.

4. Deux enquêtes au départ.

- a. Examen du bris d'allure du numéro 5, UP AND TRENDING (Stephen Byron), avant le départ; Le numéro 5 était à l'intérieur du poteau de départ lorsque le juge au départ a libéré le peloton et a reçu un bon départ.

Vidéo : <https://youtu.be/cDa4nJCnvaE>

- b. Examen du bris d'allure du numéro 1, ALPINA (Bob McClure), qui a terminé quatrième, avant et après le départ; aucune infraction à la règle du bris d'allure d'infraction par le numéro 1.

Vidéo: <https://youtu.be/AMpdaVK6UJM>

Nous avons discuté de l'obligation des conducteurs, lors de la traversée du mille, avec le conducteur du cheval numéro 3 PEPPAS ANGEL, Tyler Jones, concernant le deuxième quart ((29<sup>4</sup> 101<sup>3</sup> 132<sup>1</sup> 200<sup>1</sup>); l'explication de M. Jones a été partiellement acceptée et aucune autre mesure ne sera prise. Rien à signaler.

5. Reprise en raison d'un équipement brisé (mors Buxton) pour le numéro 3 GP DREAMIN (Jody Jamieson); le même équipement s'est cassé à nouveau après le départ de la course; Le numéro 3 a terminé troisième avec un équipement brisé. Rien à signaler.
6. Retrait tardif du numéro 4, CUTE ACCOUNTANT, par le vétérinaire de la CAJO (boiteux). Remboursement : 871 \$. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Le retard du numéro 5, INTENSE JUSTICE par le vétérinaire de la CAJO pour cause de maladie. Remboursement : 151 \$; le numéro 5 doit se qualifier (deux retraits consécutifs) (règle 20.04.03 de la CAJO). Le conducteur du numéro 2 TALAHASSE SEELSTER, A. Eddie Green, assistera à un examen téléphonique concernant sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Cinq conducteurs de la course 10 (Sylvain Filion, Douglas McNair, Bob McClure, Trevor Henry et Jody Jamieson) ont déclaré qu'ils n'étaient pas en mesure de remplir leur obligation de conduite en raison d'engagements de voyage; un avertissement officiel a été inscrit sur leurs licences respectives par rapport aux règles 25.09 (Les jockeys

doivent exécuter leurs engagements à conduire) et 6.02 (a) (Ne pas concourir lorsque la participation est prévue) de la CAJO.

Les entraîneurs (Anne-Marie Turenne, Yves Tessier, Randy Scott, Steven Leroux et Gilbert Mercier) qui avaient nommé ces jockeys ont été avertis par rapport à la règle 17.19 de la CAJO (responsabilité de veiller à ce que les jockeys soient disponibles). Rien à signaler.

**Réclamations** : Aucune